Restauration scolaire 2025-2026

Bénéficier de la tarification au Quotient Familial pour tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

(rappel des **tarifs 2025-2026** en dernière page)

Si vous avez besoin d'aide lors de la saisie de vos informations, vous pouvez cliquer sur le bouton « ? » qui se trouve au niveau des principaux groupes de champs à renseigner. Des précisions utiles s'afficheront.
Vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au 0 800 075 065 (appel gratuit) :

- lundi : 8h30-18h
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30-19h
- vendredi : 8h30-17h
- samedi : 9h00-12h

Ouverture : du 14/05/2025 au 12/07/2025 et du 25/08/2025 au 11/10/2025

Pour les familles allocataires CAF

3 possibilités :

- ➔ **Télétransmettre** son QF (quotient familial) CAF à partir du site de la Région directement vers le logiciel de gestion de la restauration de l'établissement
- ➔ **Editer une attestation Région QF CAF** à partir du site de la Région
- ➔ **Editer son attestation de paiement CAF** à partir du site de la CAF

➔ TELETRANSMETTRE SON QUOTIENT FAMILIAL (QF) AU LYCEE

La télétransmission du Quotient Familial à l'établissement de l'élève est désormais **possible pour les familles allocataires CAF.** Munissez-vous de votre n° de dossier CAF, de votre code postal et de l'INE de l'élève (Identifiant National Elève, voir ci-dessous).

Où obtenir les informations sur les tarifs et la calculette ?
www.iledefrance.fr/equitables et pour toute question, composez le **0 800 075 065.** du 14 mai au 12 juillet et du 25 août au 11 octobre 2025, 8h30 à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe.

Besoin d'aide ?
Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065
Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Comment fonctionne la télétransmission du QF pour les familles allocataires CAF ?

1. Rendez-vous directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr

2. Créer un compte sur **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.

3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »

4. Cliquez sur « **oui, je suis allocataire CAF** »

5. **Générez votre attestation de restauration scolaire** à l'aide de votre **numéro de dossier CAF** et le **code postal de votre domicile**. Recevez-la **par courriel ou téléchargez-la.** Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.

   Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu et affiche « inconnu » pour le site, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »).

6. Après avoir généré avec succès l'attestation de restauration scolaire, vous aurez la possibilité de cliquer sur « **oui, je souhaite télétransmettre le Quotient Familial** » à l'établissement de l'élève ou « non, je ne souhaite pas ».

7. Pour télétransmettre, il vous suffira de renseigner **le numéro INE (Identifiant National Eleve) de l'élève,** le nom de l'établissement, son code postal, sa commune. Les autres renseignements CAF sont préremplis.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Où trouver l'INE de l'élève ?

- Sur le bulletin de notes de seconde, première.
  ou
- Sur le relevé de notes du Diplôme National du Brevet des classes de 3ème.
  ou

- Dans l'espace personnel parents ou élèves de **Pronote sur le site de l'ENT**,
  directement dans **l'application Pronote.**
  Allez dans le menu,
  « **informations personnelles** »,
  puis « **compte enfant** »,
  situé en bas de page sous le droit à l'image.

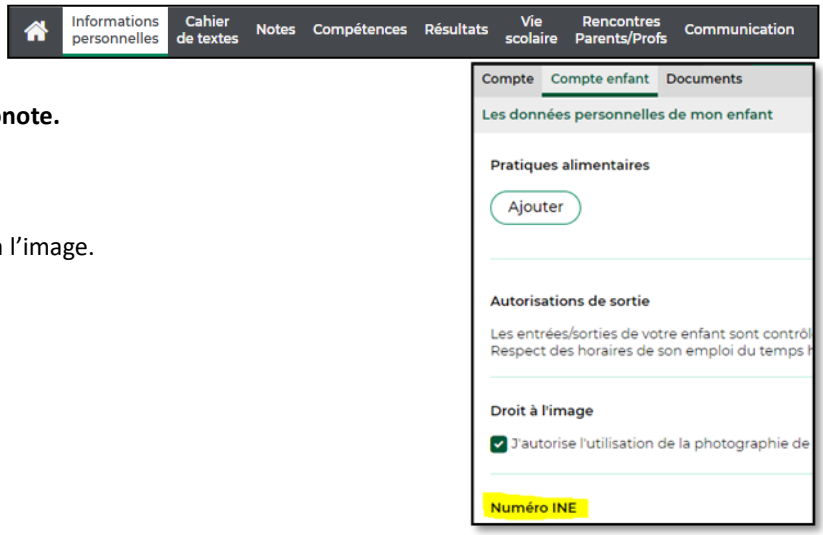

Comment savoir que votre télétransmission est réussie ?
Dès que vous aurez télétransmis le Quotient Familial, vous recevrez un courriel de confirmation. Conservez-le si une preuve vous est demandée.

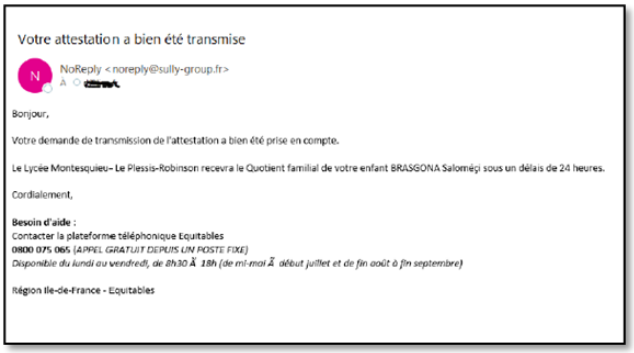

Quand le lycée reçoit-il la télétransmission ?
Sous un délai de 24 heures.

Prêt à essayer ?
Simplifiez votre obtention de tarification à la restauration scolaire.
Essayez dès maintenant la télétransmission sur la Calculette QF.
Pour toute question, composez le **0 800 075 065.**

➔ EDITER UNE ATTESTATION REGION QF CAF SUR LE SITE DE LA REGION

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065,** appel gratuit depuis un poste fixe

2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire **: FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.

3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « scolarisation publique »

4. Cliquez sur « oui je suis allocataire CAF »

Besoin d'aide ?
Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065
Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

5. Munissez-vous du **code postal** de votre domicile et de votre n° DOSSIER CAF (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables ou sur www.calculette-qf.iledefrance.fr pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF. **Cette attestation est renseignée directement par le site de la CAF et est l'équivalent** d'une attestation de paiement CAF ou figure le QF et les membres du foyer. Recevez-la **par courriel ou téléchargez-la.** Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.

Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu par la calculette, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »)

➔ EDITER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF DEPUIS L'APPLI OU LE SITE DE LA CAF

Pour rappel, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte » ou le site CAF.FR, le document que vous devez fournir est l'«**Attestation de paiement** », sur laquelle figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».
Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
2. « Attestation de **paiement** »
3. « Pour le mois de … » (mois en cours)
4. « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».
   En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile. En téléchargeant votre attestation de paiement, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.

Pour toute question, composez le **0 800 075 065.**

Pour les familles non-allocataires CAF

➔ Pour vous inscrire à la restauration scolaire et bénéficier de la tarification au quotient familial, **éditez une attestation Région QF** à partir du site de la Région en suivant les étapes ci-dessous

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou bien directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065.**
2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT).**

3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « scolarisation **publique** »
4. Cliquez sur « je ne suis pas allocataire CAF », si vous n'êtes pas allocataire CAF ou si vous êtes allocataire mais que votre n° de dossier n'était pas reconnu.
5. Renseigner les ressources du foyer demandées. Pour les allocataires CAF dont le n° de dossier n'était pas reconnu, nous vous invitons à suivre ce parcours et à renseigner le montant de votre dernière allocation CAF dans la case « prestation familiale » ainsi que toutes les autres ressources du foyer.
6. Editer votre attestation REGION et transmettez les pièces **obligatoires** au service intendance de votre lycée, pour permettre la prise en compte de votre quotient familial :

   ❖ Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (ou de non-imposition) de l'ensemble du foyer

Besoin d'aide ?
Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065
Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- Photocopie de l'intégralité du livret de famille
- Photocopie des prestations familiales (MSA ou CAF) de moins de 3 mois à la date de la demande de l'établissement (si vous aviez coché avoir perçu des allocations familiales) que vous êtes allocataire MSA ou CAF
- L'attestation Région téléchargée

****

RAPPEL DES TARIFS 2025-2026 www.iledefrance.fr/equitables

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤1689	≤ 2388	> 2388
POUR RAPPEL TARIFS AU TICKET RENTREE 2024 (*)	0,50 €	1,77 €	1,98€	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €
TARIFS AU TICKET RENTREE 2025(*)	0,50 €	1, 80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €